



POISSY

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 NOVEMBRE 2016

PROCES-VERBAL

L'an deux mille seize, le 21 novembre 2016 à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, le 15 novembre 2016, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Karl OLIVE, Maire.

PRESENTS : Mme DOS SANTOS M. MONNIER Mme EL MASAOUDI M. MEUNIER
Mme de VAUCOULEURS M. NICOT Mme MESSMER M. BLOCH Mme XOLIN M. MOULINET
M. PROST Mme GRIMAUD Mme CONTE Mme SMAANI M. DJEYARAMANE M. ROGER
M. LETELLIER Mme LEFEBVRE Mme HUBERT Mme MAIRET Mme GRAPPE M. DE JESUS
PEDRO M. VACQUIER Mme EMONNET-VILLAIN Mme BELVAUDE M. POCHAT Mme DRAY-
BAZERQUE M. PRADOUX Mme KOFFI M. BERÇOT Mme VINAY M. ALLAOUCHICHE
Mme LOQUE M. FALZON Mme POTHIER.

ABSENTS : M. LEGRAND.

POUVOIRS : M. DUPART à Mme de VAUCOULEURS M. SHEEHAN à Mme VINAY.

SECRETAIRE : M. LETELLIER.

Les membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de trente-neuf.

Le Conseil municipal devant désigner un secrétaire de séance, Monsieur Raymond LETELLIER est proposé pour cette fonction.

Monsieur le Maire procède ensuite à l'appel nominal. Le quorum étant atteint, il déclare la séance ouverte.

Un tableau récapitulatif des décisions prises par Monsieur le Maire du 5 septembre au 21 octobre 2016 en vertu de la délégation donnée par le Conseil municipal (délibération n°25 du 26 septembre 2016) - articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales) est joint à la convocation.

Les décisions du Maire

Madame VINAY souhaite prendre la parole concernant les décisions du Maire : « Je souhaite juste vous rappeler ce que vous nous aviez dit au dernier Conseil Municipal que vous étiez tout à fait d'accord pour que nous puissions obtenir les informations concernant les décisions tarifaires, au moins il n'y aura pas de problème. Je vous l'ai demandé à plusieurs reprises et il est bien noté dans le rapport que nous puissions les avoir de manière dématérialisée pour que cela ne coûte pas à la collectivité. »

Monsieur le Maire répond : « Monsieur FALZON m'a posé la même question, la semaine dernière. Evidemment, lorsqu'il y a des décisions argumentées, le service des Assemblées est à votre disposition, si vous souhaitez consulter ces décisions. Mais je l'entends et je fais passer le message. »

L'approbation du procès-verbal du 26 septembre 2016

Monsieur ALLAOUCHICHE souhaite intervenir : « La délibération n°25 portant sur la délégation du Conseil Municipal à Monsieur le Maire. Abrogation et remplacement des délibérations prises par le Conseil Municipal des 11 avril et 19 mai 2014. Il est noté sur le procès-verbal du 26 septembre 2016 que je me suis abstenu. Or, j'ai voté contre. »

Monsieur le Maire répond : « Effectivement, je me souviens bien que vous aviez voté contre. Je vous remercie de bien vouloir le noter. »

Monsieur FALZON prend la parole : « La délibération n°26 portant sur le maintien d'un adjoint dans ses fonctions : il est écrit dans le procès-verbal du 26 septembre 2016 : « Cette délibération a été approuvée à la majorité des votants, moins 29 voix contre et 4 non-participations au vote : Messieurs SHEEHAN, ALLAOUCHICHE, Mesdames VINAY, LOQUE. ». Nous sommes surpris par la formulation. Tout d'abord, cette délibération n'a pas été approuvée et « moins 29 voix et non 4 participation au vote. », nous semble être une toute petite majorité.

Ensuite, 5 conseillers et pas 4 n'ont pas pris part au vote.

Et enfin, bien que peu nombreux, il est regrettable que le vote « pour » des conseillers de la liste « Vivons notre Ville » soit passé sous silence et que leur nom ne brille par leur absence.

De manière générale, ne serait-il pas plus simple et donc, plus compréhensible d'indiquer « nombre de voix pour, nombre de voix contre, nombre d'abstentions et nombre de non-participation au vote ?

Nous demandons donc que ce procès-verbal soit corrigé afin de pouvoir l'approuver.»

Monsieur le Maire demande que ces remarques soient notées.

Madame LEFEBVRE intervient : « La délibération n°26 portant sur le maintien d'un adjoint dans ses fonctions : j'aurai pensé que les noms étant indiqués, nous aurions pu effectivement indiquer les noms des personnes ayant voté pour le maintien de Monsieur Jean-Frédéric BERÇOT à son poste de 1^{er} Adjoint. L'un comme l'autre cela aurait pu être une possibilité.

D'autre part, je viens de l'apprendre et je tiens à vous le dire. Ma délégation famille vient d'être retirée en raison de mon vote, par lequel je soutenais l'action de Monsieur Jean-Frédéric BERÇOT.

Par ailleurs, il est dommage que Monsieur Maxime LEGRAND.... »

Monsieur le Maire intervient : « Je vous ai expliqué que la parole je la donne sans aucun problème. La moindre des choses est de la demander. C'est simplement cela ! »

Madame LEFEBVRE reprend : « D'autre part, lors du dernier Conseil Municipal, Monsieur Maxime LEGRAND avait mentionné lors de « sa petite leçon de morale » à Monsieur Jean-Frédéric BERÇOT que l'on « se casse ou que l'on ferme sa gueule ! » J'avoue que de manière tout aussi élégante, lorsque nous sommes élus par nos concitoyens nous ne devons pas « nous casser » mais au contraire nous devons ouvrir « notre gueule ».

Je tiens à le préciser et vous dire que bien évidemment, je fais mienne cette phrase. J'ai constaté hier que 4 millions de français sont allés voter pour ouvrir « leur gueule » pour une fois, nous sommes en démocratie. »

Point sur la rentrée scolaire

Monsieur le Maire donne la parole à Madame HUBERT afin qu'elle puisse faire un point et énoncer le bilan de la rentrée scolaire. Un document illustre cette présentation.

Madame HUBERT s'exprime : « Je vais reprendre l'historique.

En mars 2014, Monsieur le Maire et l'équipe municipale m'ont donné leur confiance en me déléguant la gestion des affaires scolaires de la ville de Poissy. C'est avec conviction et plaisir que j'occupe cette fonction et surtout avec un soutien constant. Avec le soutien de Madame Caroline CORDIER, directrice du service Education et Loisirs et le soutien de ses agents également. Grâce au travail quotidien que Madame CORDIER fournit et que ses agents fournissent, nous pouvons présenter ce soir le guide de la rentrée scolaire 2016 que vous avez tous normalement devant vous.

Cet ouvrage vous permettra d'avoir un aperçu du travail que nous avons accompli à ce jour pour les 3 831 élèves scolarisés sur la ville de Poissy pour leurs parents mais également pour notre partenaire : l'Education Nationale.

Suite aux remarques que nous avons eues au sein de ce Conseil Municipal, il m'a paru judicieux de répondre de manière plus argumentée et plus précise sur différents points que vous retrouverez dans ce document. Notamment :

- Le budget dédié aux affaires scolaires à savoir une dépense de 8 298 306 € pour l'année 2016-2017.
- Le numérique à l'école avec la mise à disposition de tablettes et l'installation de VNI.
- Les travaux effectués au sein des écoles qui vont de la reprise des fondations de l'école la Bruyère à la mise en place de filmo pack sur les vitres pour assurer la sécurité de nos enfants. Cette idée nous a été soumise par Madame BONOT, directrice de l'école maternelle Saint-Exupéry et nous l'avons suivie.
- Et beaucoup d'autres points, vous seront présentés dans cet ouvrage.

Je vous laisse donc en prendre connaissance. J'espère que ce document répondra aux questions de chacun d'entre vous.

Certes, nous ne sommes pas à 100 % de satisfaction des usagers.

Cependant, les agents du service font un travail réactif et efficace afin de combler au mieux les attentes de nos administrés et j'aime que ce travail soit reconnu.

J'espère que la qualité et la lecture de ce guide vous permettront de ne plus douter, si doute il y avait, de l'intérêt que Monsieur le Maire et l'équipe municipale portent au bien-être de nos enfants à l'école.

Je tiens également à remercier Monsieur Stéphane GAUTHIER, directeur de la communication de la ville de Poissy. Il a fourni un énorme travail et s'est rendu disponible pour que vous ayez, ce soir, ce document sous les yeux.

Et enfin, pour les Pisciacais curieux de prendre connaissance du contenu de ce document, j'ai demandé à ce qu'il soit mis en ligne, sur le site internet de la ville de Poissy afin que chacun puisse en prendre connaissance et je suis bien évidemment disponible pour en discuter et argumenter. Je suis toujours intarissable sur le sujet de l'éducation. »

Monsieur le Maire tient à ajouter : « A notre tour de vous féliciter et de féliciter Madame CORDIER, notre directrice du service scolaire ainsi que son équipe, pour la qualité à la fois de ce document et la qualité de cette rentrée. Il y a eu beaucoup d'éléments dans ce document. Il est important qu'il soit à la connaissance évidemment des collègues et des administrés. Dès demain, il sera en ligne sur le site de la Ville. ».

1) Election d'un nouvel adjoint au Maire.

Monsieur le Maire s'exprime : « Par délibération du 26 septembre 2016, le Conseil Municipal a donc décidé de ne pas maintenir Monsieur Jean-Frédéric BERÇOT, à sa fonction de 1^{er} adjoint.

En vertu de la délibération du 29 mars 2014 qui prévoit à dix, le nombre d'adjoints, il existe donc une vacance d'adjoint sur laquelle, il est demandé au Conseil Municipal de statuer.

Dans le cas présent, il est demandé au Conseil Municipal de maintenir le nombre à dix adjoints, que le nouvel adjoint occupera le 10^{ème} rang dans l'ordre du tableau. Il est demandé de pourvoir à ce poste.

Donc, je vous propose la candidature de Monsieur Fabrice MOULINET pour cette délégation aux Finances d'adjoint.

Y a-t-il des candidatures ? »

Aucune autre candidature n'est proposée.

Monsieur le Maire poursuit : « Selon les articles du Code Général des Collectivités Territoriales L2122-7-2, L2122-7, le vote doit se faire au scrutin secret et à la majorité absolue.

Je vais demander à l'huissier de pouvoir procéder à la distribution des bulletins de vote. ».

Monsieur BERÇOT demande : « Pouvons-nous intervenir avant le vote ? J'ai une explication de vote. ».

Monsieur le Maire autorise Monsieur BERÇOT à intervenir.

Monsieur BERÇOT poursuit : « Monsieur le Maire, comme je vous l'avais évoqué lors de notre entretien privé, le jour de mon retrait de délégation, je pense que seuls deux élus de notre groupe majoritaire ont les qualités et les compétences nécessaires pour assumer le poste de 1^{er} Adjoint aux Finances. Malgré toute l'amitié que j'ai pour Monsieur Fabrice MOULINET, il s'agissait de Monsieur Patrick MEUNIER et d'Éric ROGER. Vous avez fait un autre choix.

J'en prends acte mais je le regrette pour notre Ville.

Donc, je voterai contre cette nomination. ».

Monsieur le Maire rétorque : « Je rappelle quand même, Monsieur BERÇOT, que pendant 8 mois vous avez brillé par votre absence. Je m'en suis chargé personnellement avec le service des Finances de la ville de Poissy. Nous prenons acte de ce que vous dites. Effectivement, cela fera avancer la bonne cause. »

Monsieur le Maire précise que les personnes ayant des pouvoirs doivent remplir deux bulletins.

Monsieur le Maire rappelle qu'il est demandé au Conseil Municipal de voter la candidature de Monsieur Fabrice MOULINET.

Monsieur le Maire souhaite recenser les personnes qui ne participeront pas au vote : Monsieur FALZON, Madame VINAY, Monsieur SHEEHAN pouvoir à Madame VINAY, Madame LOQUE, Madame POTHIER.

Cette délibération est adoptée selon les résultats du vote détaillés ci-après :

a. nombre de conseillers présents	38
b. nombre de conseillers ne prenant pas part au vote	05
c. nombre de bulletins	33
d. nombre de suffrages déclarés blancs ou nuls par le bureau	04
e. nombre de suffrages exprimés (c-d)	29
f. majorité absolue	15

Nom du candidat	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffre	En toutes lettres
Monsieur Fabrice MOULINET	29	vingt-neuf

Monsieur le Monsieur le Maire confirme : « Monsieur Fabrice MOULINET est notre nouvel Adjoint et je tiens à le féliciter.

Aussi, je rappelle à Monsieur Fabrice Moulinet que cette délégation est évidemment essentielle compte tenu des contraintes budgétaires qui pèsent sur la collectivité.

Je voudrais vous dire, et ce n'est pas un vain mot, que vous avez la confiance du Conseil Municipal pour conduire les réformes difficiles mais nécessaires que la collectivité a en son sein, à la fois par sa capacité à proposer un service public de qualité tout en préservant la capacité d'investissement.

Vous avez également ma confiance, qui n'est pas à géométrie variable, sur cette mission essentielle et également l'expertise unique, exemplaire de notre Directeur des Finances : Monsieur Philippe LEYMARIE (que je salue), Madame Nadine ETARD et toute leur équipe. ».

Monsieur MOULINET souhaite s'exprimer : « Monsieur le Maire, mes chers collègues, je vais être assez bref.

Je veux tout simplement vous remercier de la confiance que vous m'accordez ce soir, en ayant voté pour ma nomination en tant qu'Adjoint. Je vous en remercie sincèrement. Je saurai me montrer digne de confiance.

Il est vrai que j'ai pu constater, puisque la délégation Finances est arrivée un peu plus tôt que la désignation d'adjoint. J'ai quand même déjà travaillé avec les services de la Direction Générale des Finances. Je confirme qu'au sein de la Ville, nous avons une équipe solide avec une bonne expertise et je pense que tous ensemble nous arriverons à faire un bon « job » pour la Ville et les Pisciacais.

Merci beaucoup. »

Monsieur le Maire souhaite faire un point complet sur les différents changements intervenus ces derniers mois. Ces points semblent nécessaires afin que chacun soit bien au fait des nouvelles délégations du Conseil Municipal. Les documents seront publiés, affichés et diffusés dans les différents supports de communication.

Donc, la nouvelle composition du Conseil Municipal est la suivante :

Nom de l'élu	Nomination	Désignation de la délégation
Madame Sandrine DOS SANTOS	1ère Adjointe	déléguée à l'urbanisme et à la stratégie foncière
Monsieur Georges MONNIER	2ème Adjoint	délégué à la voirie, aux bâtiments et à la commande publique
Madame Fatiha EL MASAUDI	3ème Adjointe	déléguée à la jeunesse et aux sports
Monsieur Patrick MEUNIER	4ème Adjoint	délégué au développement économique, aux transports et aux grands projets
Madame Michèle de VAUCOULEURS	5ème Adjointe	déléguée à la vie des quartiers
Monsieur Jean-Jacques NICOT	6ème Adjoint	délégué aux commerces, à l'artisanat, aux marchés forains et à l'événementiel
Madame Virginie MESSMER	7ème Adjointe	déléguée à la santé, à la prévention et au handicap
Monsieur Vincent-Richard BLOCH	8ème Adjoint	délégué à la culture
Madame Florence XOLIN	9ème Adjointe	déléguée au patrimoine, au jumelage et au tourisme
Monsieur Fabrice MOULINET	10ème Adjoint	délégué aux finances et aux affaires juridiques
Monsieur Michel PROST	Conseiller municipal	délégué aux relations avec les associations
Madame Claude GRAPPE	Conseillère municipale	déléguée à la coordination des référents de quartier
Monsieur Raymond LETELLIER	Conseiller municipal	délégué aux anciens combattants, aux pompiers, à la police et aux commémorations
Monsieur Michel DUPART	Conseiller municipal	délégué aux nouvelles technologies
Madame Isabelle DRAY-BAZERQUE	Conseillère municipale	déléguée aux ressources humaines
Madame Karine CONTE	Conseillère municipale	déléguée aux relations avec les entreprises
Madame Aline SMAANI	Conseillère municipale	déléguée aux aînés
Madame Lydie GRIMAUD	Conseillère municipale	déléguée à l'emploi, à la formation et à l'enseignement supérieur
Monsieur Gilles DJEYARAMANE	Conseiller municipal	délégué au cadre de vie, à l'environnement et aux affaires générales
Madame Karine EMONET-VILLAIN	Conseillère municipale	déléguée au logement
Madame Vanessa HUBERT	Conseillère municipale	déléguée aux affaires scolaires
Monsieur Eric ROGER	Conseiller municipal	délégué à la petite enfance

2) Budget principal M14 : garantie d'emprunt : SA HLM Antin Résidence pour un réaménagement des deux lignes du prêt de la garantie d'emprunt accordées en 1997 et 1998 pour la construction de 69 logements ZAC Foch – secteur de stade, avenant au contrat de prêt n°50834 reçu de 2 362 443,78 €

Monsieur MOULINET prend la parole : « Par délibération du 30 juin 1997, la commune avait accordé une garantie d'emprunt à hauteur de 100 % pour des prêts à hauteur d'un montant de 4 116 123,00 € à la société HLM du groupe ARCADE, qui est devenue la SA d'HLM Antin Résidence.

Par courrier en date du 23 juin 2016, la société SA d'HLM Antin Résidence avait sollicité la ville de Poissy pour une modification de sa garantie d'emprunt qui avait été accordée.

Elle informe ainsi, la commune que suite à un réaménagement de son encours de dette, elle souhaite procéder à un différé d'amortissement pour les 4 prochaines années sans allongement de durée concernant ses deux lignes de prêt.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'accorder sa garantie au taux de 100 % pour le réaménagement de ses deux lignes d'emprunt. ».

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

3) Budget principal 2016 – garantie d'emprunt de 352 000,00 € à la Société Anonyme d'Economie Mixte SEMAP Saint-Louis pour la réalisation de travaux dans le cadre de la construction de locaux sis 31 boulevard Robespierre.

Madame DOS SANTOS prend la parole : « La Société Anonyme d'Economie Mixte SEMAP Saint-Louis sollicite la garantie de la ville de Poissy à hauteur de 50 %, pour un prêt d'un montant total de 352 000,00 € que la société se propose de souscrire auprès de la Société Générale.

Cet emprunt est destiné au financement de travaux dans le cadre de la construction de locaux situés 31, boulevard Robespierre à Poissy.

Donc, il est proposé au Conseil Municipal d'accorder sa garantie au taux de 50 % pour le contrat de prêt susvisé. ».

Monsieur ALLAOUCHICHE souhaite intervenir : « Dans cette délibération ce qui m'ennuie un peu c'est que les travaux sont déjà effectués ? Donc, cette délibération viendrait après coup. Je ne sais pas si cette histoire est régulière ? ».

Madame DOS SANTOS répond : « Effectivement, la SEMAP a utilisé ses fonds propres pour une raison évidente de rapidité puisque Carrefour devait s'installer avant la fin de l'année et il fallait absolument que SECURITEST déménage au plus vite.

Donc, la SEMAP a effectivement utilisé ses fonds propres et l'emprunt est fait à posteriori mais est destiné à couvrir ses fonds pour que ce ne soit pas à la SEMAP de dépenser sur ses fonds propres. ».

Monsieur BERÇOT s'exprime : « Mon intervention est très simple, je rejoins Monsieur ALLAOUCHICHE sur la question des travaux. Mais Madame DOS SANTOS vous avez su me donner une très bonne explication. Par contre, je ne suis pas sûr que d'utiliser la garantie d'emprunt soit quelque chose d'utile si c'est un problème de trésorerie. J'imagine que la SEMAP a peut-être des lignes de trésorerie qui lui auraient permis de couvrir ses fonds propres. Je vous avoue que je ne comprends pas trop pourquoi surajouter la garantie de la Ville puisqu'apparemment il n'y en a pas vraiment d'utilité en mon sens. C'est peut-être moi qui ai mal compris ! Donc, pour la garantie de l'emprunt, je voterai contre cette délibération. ».

Madame POTHIER interroge : « Une nouvelle fois, il est demandé au Conseil Municipal de voter en faveur de la SEMAP sans explications convaincantes. Pourquoi un avenant à la garantie d'emprunt ? Quand les conseillers municipaux auront-ils accès aux différents documents budgétaires ? Quand les comptes de cette société seront-ils rendus publics ? S'ils le sont comment peut-on y accéder ? L'opposition a essayé sans résultat, jusqu'à présent. ».

Monsieur MOULINET apporte les réponses : « Pour répondre à notre collègue Monsieur Jean-Frédéric BERÇOT : la garantie d'emprunt existe pour couvrir un emprunt, pour financer des constructions ayant un intérêt pour la Ville puisqu'elle favorise le relogement d'activités qui restent attractives pour la Ville. En effet, nous permettons à Carrefour de s'installer au centre-ville.

Effectivement, nous pouvons demander à la SEMAP de puiser sur tous ses fonds propres, alors qu'elle est en mesure et en capacité de pouvoir rembourser cet emprunt puisqu'est adossé à cet emprunt un loyer versé par SECURITEST.

Et, c'est dans ces conditions d'ailleurs que la Société Générale a accepté de financer puisque il y a des garanties en face. La Société Générale traite avec des Sociétés d'Economie Mixte dont la société principale est celle de Poissy.

C'est tout naturellement que la Société Générale demande des garanties de la Ville comme elle l'a fait pour la résidence Gallieni que le Conseil Municipal a accepté et que vous avez par ailleurs accepté en son temps. Aussi, vous l'avez fait également pour d'autres projets notamment l'espace Crystal. Donc, nous sommes dans des opérations communes et habituelles.

Ensuite, pour répondre à Mme POTHIER : je rappelle encore une fois que les comptes de la SEMAP sont publics et déposés au Greffe. Il suffit de faire une demande au Greffe, ce n'est pas compliqué ! D'une part, vous pouvez vous rapprocher du Greffe du Tribunal de commerce vous avez les comptes. D'autre part, les comptes sont déposés à la Direction Générale des Finances puisque la SEMAP a un associé principal qui est la Ville. Donc, nous lui déposons les comptes. Aussi, vous pouvez les récupérer auprès de la Direction des Finances de la Ville.

Si vous n'y arrivez pas, je ne comprends pas. »

Les Administrateurs doivent sortir de la salle du Conseil à savoir Monsieur le Maire, Monsieur MOULINET, Monsieur MEUNIER.

Cette délibération est approuvée à la majorité des votants, moins 5 abstentions : Mesdames VINAY, LOQUE, POTHIER, Messieurs FALZON, SHEHAAN, 2 voix contre : Messieurs BERCOT, ALLAOUCHICHE, 3 non-participations : Messieurs le Maire, MOULINET, MEUNIER.

Monsieur NICOT souhaite ajouter : « J'ai souhaité profiter de cette délibération car vous avez là un exemple concret du rôle de la SEMAP et de la Ville pour favoriser l'attractivité commerciale. Cela faisait plus de 5 ans que le SECURITEST souhaitait s'installer en-dehors du centre-ville et aujourd'hui c'est chose faite !

Le SECURITEST se situe dorénavant au boulevard Robespierre, une artère certainement mieux adaptée à cette activité laissant en lieu et place la future installation du Carrefour City pour une ouverture prévue à la mi-décembre 2016.

Autre mesure qui donne également tous ses effets depuis son instauration : la taxe sur les friches commerciales. Je prends comme exemple l'installation du commerce « Le jardin de Célia » que nous avons inauguré dernièrement et pour lequel nous avons réussi à faire baisser le loyer. D'un loyer de 2 300 € nous sommes passés à 1 800 €

Nous avons bon espoir pour le G20 dont le loyer était de 12 000 € puis 10 000 €

Aujourd'hui nous sommes à 8 000 €

Depuis 6 mois, nous ressentons un réel attrait pour notre Ville.

Nous traitons actuellement des dossiers cadrés et bien étudiés, vulgairement parlant « qui tiennent la route ».

Nous assistons à un effet inverse de ce que nous avons connu en 2015. Ce sont des commerces venant de Versailles et Saint-Germain en Laye, entre autres qui souhaitent s'y installer.

2016 aura été une bonne année :

- 2 commerces de ventes de pièces détachées auto en début d'année,
- 1 auto-école située avenue du Cep,
- 1 boutique meilleurstaux.com,
- 1 fleuriste : « Le jardin de Célia », début octobre 2016,
- L'échoppe de bière, une ouverture prévue début décembre 2016,
- Le Carrefour City,
- 1 restaurant : « l'Himalaya », situé rue de la Gare,
- Les locaux ex « Bouygues » et « le pressing Katan » sont des projets en cours,
- Le restaurant : « La Fiesta » et la boutique « Angélique » sont en cours de travaux.

Concernant les quartiers :

1) Racine

Les travaux ex « Dia » pour une nouvelle installation du Carrefour Market. Une ouverture est prévue pour la fin de semaine.

2) Corneille

- 1 boucherie a ouvert ses portes en mai 2016,
- 1 magasin de prêt à porter et produits artisanaux marocain ouvrira à compter du 26 novembre 2016.

3) Noailles

- Ouverture d'une boutique : « Téléphone Robespierre » en septembre 2016,
- Réouverture du SECURITEST, début novembre 2016.

4) Saint-Exupéry

- La supérette « Franprix » est en cours de rénovation. Des travaux très importants ont été entrepris.

Un point avec le propriétaire a été programmé pour lundi prochain.

- Des travaux sont également prévus sur l'ex commerce « le Sofra ». Un futur restaurant-pizzeria s'installera.

Les prévisions 2017

Des dossiers sont en cours d'instruction actuellement :

- Une éventuelle ouverture d'un artisan chocolatier en lieu et place du commerce « Iberico ».
- Une crêperie en lieu et place de l'ex commerce « Joué Club »,
- Une salle de sport sur le quartier La Bruyère,
- Un cabinet ophtalmologique ouvrira ses portes en lieu et place de la boutique éphémère. Cette dernière a pris ses quartiers « au Bon Vivant ».
- Réouverture rue du Maréchal Foch, de la petite épicerie située à côté de l'église Sainte-Anne.

Volontairement, je n'ai pas voulu citer les 2 ou 3 commerces qui se sont installés sans autorisation préalable.

Voilà mes chers collègues, un point détaillé du travail exécuté par les différents services, tels que :

- Le service commerce,
- Le service développement économique,
- Le service urbanisme,

Je tiens tout particulièrement à les remercier. ».

4) Reversement des recettes « dons et quêtes à mariages » au Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Poissy.

Monsieur MOULINET s'exprime : « Il est coutume que lors d'un mariage une quête soit réalisée et que le produit soit encaissé par la Régie Centrale de commune.

Laquelle régie a autorisé Monsieur le Maire à encaisser les quêtes du mariage.

A compter de 2016, les recettes seront reversées en tant que don pour la totalité au budget du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

Il est donc demandé d'approuver ce fléchage par le Conseil Municipal. »

Madame MESSMER précise : « Ces dons reversés au CCAS iront vers les plus démunis. Le CCAS a des fonds mais parfois nous sommes juste sur certaines catégories. Aussi, cela permettra de pouvoir aider les plus démunis, les personnes âgées qui perçoivent de petites ressources. C'est vraiment en ce sens que sont organisées les quêtes au moment du mariage. ».

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

5) Budget principal 2016 - autorisation de programme et crédits de paiement : AP14-04. Mise en place d'un système de vidéo-protection, création d'un centre de supervision urbain (CSU) et du réseau fibre-optique multi-services (RMS) sous-jacent : mise à jour des crédits de paiement 2016.

Monsieur MOULINET explique : « Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements.

Les crédits de paiement constituent la limite des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour couvrir les engagements contractés dans le cadre de ces autorisations de programme correspondantes.

Considérant qu'il est opportun dans un souci d'économie de fonctionnement rapide, de permettre la mise en place dès 2016 de la téléphonie internet IP et de poursuivre le développement du réseau multi- service (RMS), en lien avec les 2 phases du programme la vidéo-protection.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- de procéder à la mise à jour des autorisations de crédits de paiement pour 2016, pour 1. 473.818 €,
- d'inscrire les crédits de paiement pour 2016 pour ce montant.

Je précise qu'en terme d'économie pour la téléphonie en 2017, nous devrions avoisiner entre 130.000 € et 150.000 € grâce à cette autorisation de crédits que vous pourriez accepter à l'issu de ce vote. ».

Monsieur le Maire précise : « Nous restons dans l'enveloppe globale d'autorisation de programme de 3.000.000 € ».

Monsieur ALLAOUCHICHE interroge : « Ma question est la suivante :

D'une part : avons-nous un plan sur les installations de caméras dans les différents quartiers de la Ville ?

Sont-elles prévues sur Beauregard, Saint-Exupéry, le Clos d'Arcy et éventuellement sur la Bruyère ?

D'autre part : est-il possible d'obtenir ou alors avez-vous déjà établi des statistiques entre le moment de l'installation de ces caméras et jusqu'à ce jour ? ».

Monsieur FALZON s'exprime : « Le Réseau Multi-Services nous paraît être une réalisation très positive pour la Ville. Nous pensons notamment aux économies réalisées grâce à la téléphonie sur IP. C'est pourquoi, nous regrettons l'amalgame fait entre ce « Réseau Multi –Services », d'une part et « vidéo-protection et CSU », d'autre part.

Donc, nous voterons contre cette délibération. »

Monsieur le Maire répond à Monsieur ALLAOUCHICHE : « Concernant le plan d'installation des caméras de la vidéo-protection : effectivement, un plan existe.

Quartier Clos d'Arcy

une caméra a été installée la semaine dernière à l'angle de la rue Georges Constanti et du boulevard Devaux.

Quartier Saint-Exupéry

une caméra a été installée en face de l'école Nelson Mandela. Nous parlons toujours de pôle d'échange.

Quartier la Coudraie

Même si elle a été délabrée la semaine dernière, nous ne sommes pas à l'abri d'incivilités. La preuve ! Nous avons l'image.

Une caméra est installée à la Coudraie

Quartier de Noailles

une autre caméra est installée la semaine dernière qui subit depuis quelques semaines une certaine «guéguerre » entre deux bandes rivales de Poissy et Sartrouville.

Je tiens à dire à Monsieur ALLAOUCHICHE : effectivement, nous pouvons vous donner le nombre d'images extraites en termes de bilan à la demande de la police nationale puisque c'est une commission rogatoire.

Pas plus tard qu'hier matin, un grave accident est survenu : un jeune homme a été percuté. Nous avons pu identifier le véhicule via la caméra de vidéo-protection qui avait été installée, il y a quelques jours. ».

Monsieur le Maire propose à Monsieur LETELLIER de rajouter quelques observations : « Effectivement les plans de caméras de vidéo-protections et vidéos de surveillance vont être diffusés, vers la fin de l'installation complète. Pour le moment, il est inutile de les communiquer. Tout le monde souhaite avoir la globalité. Je peux vous affirmer que les caméras nous servent énormément sur la Ville, pour les raisons suivantes :

- les incivilités,
- pour la vidéo-verbalisation
- pour le stationnement

C'est vraiment un très bel outil.

Effectivement, par rapport à l'accident relaté ci-dessus par Monsieur le Maire (l'enfant renversé), nous avançons vraiment avec la police nationale sur ce sujet.

Nous continuerons à très bien travailler sur la vidéo. ».

Monsieur le Maire indique que sur table il y a une fiche consacrée à cette thématique qu'avait réclamée Madame VINAY.

Monsieur le Maire ajoute : « un premier plan avait été voté en début de mandature avec les différents points d'installation. Je propose que Monsieur ALLAOUCHICHE puisse prendre attache auprès de Monsieur LETELLIER, Monsieur MARONNE qui seront à même, sur votre demande, de vous présenter les endroits précis que vous venez d'évoquer. ».

Monsieur ALLAOUCHICHE s'interroge : « Il ne me semble pas vous avoir entendu citer la présence de caméras sur le quartier de Beauregard. Y en a-t-il sur ce quartier ? ».

Monsieur le Maire répond : « Bien sûr, il y en a une d'installée au centre Racine et une autre caméra sera installée sur l'un des deux ronds-points. Celle du centre Racine a déjà porté ses fruits, elle a été installée à la rentrée dernière. »

Cette délibération a été approuvée à la majorité des présents, moins 4 abstentions : Messieurs ALLAOUCHICHE, SHEHAAN, Mesdames VINAY, LOQUE, moins 2 voix contre : Monsieur FALZON, Madame POTHIER.

6) Budget principal M14 : subvention complémentaire à l'association du Comité des Œuvres Sociales du personnel communal de la ville de Poissy.

Madame DRAY-BAZERQUE présente : « Afin d'assurer la poursuite de ses activités jusqu'à la fin de l'année, l'association du Comité des Œuvres Sociales (COS) des agents de la Ville a fait une demande de subvention complémentaire de 30.000 €.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de verser une subvention de 25.000 € ».

Monsieur BERÇOT intervient : « Bien entendu, je voterai pour cette délibération. Je souhaiterais faire le point sur les actions projets du COS. Pourrions-nous obtenir un bilan annuel présenté ou un bilan à mi-année sur ce qui a été réalisé par le COS en faveur du personnel. Cela serait une bonne idée ! ».

Cette délibération a été approuvée à l'unanimité des présents.

7) Budget principal M14 : admissions en non-valeurs de produits irrécouvrables.

Monsieur le Maire propose de voter les trois délibérations (n°7,8 et 9) ensemble puisque la thématique est la même.

Monsieur MOULINET expose : « Il s'agit d'admettre en non-valeurs les bordereaux produits par la Trésorerie Principale concernant les créanciers recouvrables.

D'ailleurs, je précise qu'un recouvrement ultérieur de ces créances, n'est pas interdit.

Pour le budget principal 2016, nous avons une somme totale de 56.225,00 €

Etant donné que nous allons voter les trois délibérations ensemble, je rappelle le montant de chacune d'elle :

1) Pour le budget annexe assainissement

- année 2011 : 31,00 €

- année 2015 : 0,20 €

2) Pour le budget annexe T.V.A. 2016

- année 2010 : 4.486,00 €

- année 2013 : 720,00 €

Je précise que sur le budget annexe ce sont des prestations qui sont essentiellement liées à des insertions publicitaires. ».

Monsieur le Maire souhaite apporter une information complémentaire : « La politique de la municipalité actuelle est de faire bien évidemment un recouvrement maximum des dettes.

Nous travaillons de concert et en partenariat très étroit avec la Trésorerie Principale et notamment avec son représentant, avec lequel nous avons d'excellentes relations.

Il faut être à jour de ses créances pour s'inscrire aux prestations de la Ville et cela fonctionne.

Nous le disons, il n'y a pas de prescription par rapport à cela.

Il y a quelque temps, nous avons 600.000 € à recouvrer dont 500.000 € pour lesquels, il était littéralement impossible de recouvrer, tel qu'on nous l'avait indiqué mais 56.225,50 € concernés par cette délibération notamment la n°7.

Avant 2014, c'était 51.256,00 € et depuis 4.969,00 €

Pour votre parfaite information, en 2015 ces recettes irrécouvrables sont de l'ordre de 347,00 €

Je pense que le partenariat que nous mettons en place avec notre partenaire de la Trésorerie Principale fonctionne plutôt efficacement. ».

Cette délibération a été approuvée à l'unanimité des présents.

8) Budget annexe assainissement M49 : admissions en non-valeurs de produits irrécouvrables et extinctions de créances.

Cette délibération a été approuvée à l'unanimité des présents.

9) Budget annexe T.V.A. : admissions en non-valeurs de produits irrécouvrables et extinctions de créances.

Cette délibération a été approuvée à l'unanimité des présents.

10) Budget principal M14 : décision modificative n°1.

Monsieur MOULINET prend la parole : « Il s'agit de la décision modificative n°1. Je rappelle que le budget primitif de l'exercice 2016 adopté par le Conseil Municipal du 4 avril 2016 nécessite l'ajustement de certaines prévisions de recettes et de dépenses afin de prendre en compte certaines informations selon les notifications reçues.

Il s'agit notamment de :

- la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) ;
- la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) ;
- la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) ;
- le Fond de Solidarité Région Ile-de- France ;
- diverses subventions, comme : pour les équipements sportifs, notamment : la halle des sports, le futsal ;
- diverses recettes ou dépenses de gestions courantes ;
- des constats d'ordre budgétaire qui retracent les mouvements internes de comptabilité.

Il vous est donc, proposé de l'adopter. ».

Cette délibération a été approuvée à la majorité des présents, moins 3 abstentions : Messieurs FALZON, ALLAOUCHICHE, Madame POTHIER.

11) Budget annexe assainissement M49 : décision modificative n°1.

Monsieur MOULINET rapporte : « Il s'agit du budget primitif de l'annexe assainissement 2016 qui avait été adoptée le 27 juin 2016. Ce budget nécessite lui aussi le même type d'ajustement.

Il s'agit du marché ayant pour objet le dévoiement de canalisation situé :

- rue de la Libération,
- rue du 11 novembre,
- rue du 8 mai 1945, qui s'est terminé en 2015.

Il y a donc lieu de régulariser par une écriture d'ordre de l'avance forfaitaire.

Les travaux faisant suite aux études ayant désormais commencé, il y a donc lieu d'intégrer ceux-ci au compte 21 par une écriture d'ordre et d'ajuster le compte. ».

Cette délibération a été approuvée à la majorité des présents, moins 1 abstention : Monsieur ALLAOUCHICHE.

12) Charte du mobilier et de l'environnement urbain.

Madame XOLIN prend la parole : « La ville de Poissy est particulièrement attachée à la qualité de son environnement urbain. L'espace public doit favoriser la mobilité de chacun mais aussi le confort, la convivialité, la sécurité et cela pour tous les publics :

- automobilistes,
- piétons,
- cyclistes,
- personnes à mobilité réduite ou porteuses d'un autre handicap,
- parents ou assistantes maternelles avec poussettes,

sans négliger pour autant la qualité paysagère et urbaine qui nécessite une harmonisation des modèles de mobiliers.

C'est pour répondre à tous ces impératifs que la Ville a souhaité se doter d'une charte du mobilier et de l'environnement urbain qui définit les mobiliers à utiliser et les règles d'implantations.

Sont concernés les mobiliers au sens large, ceux qui servent :

- à s'éclairer (les candélabres) ;
 - à la protection (potelets et barrières) ;
 - à signaler (mats de signalisation, mats tricolores, mats éventuellement supportant des panneaux publicitaires) ;
 - à se reposer ou à maintenir l'espace public propre (bancs et corbeilles),
- mais aussi :
- les jardinières fixes et mobiles,
 - les abris et les attaches pour les vélos,
 - les horodateurs,
 - les abris bus...

Voyez que nous avons envisagé les choses au sens large, avec comme préoccupation première la qualité des matériaux et le choix de couleur permettant d'harmoniser notre espace public.

Depuis le 1^{er} janvier 2016, la compétence voirie a été transférée à la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise (GPS&O) même si cette compétence est encore exercée par délégation par la Ville jusqu'à la fin de cette année. Il nous a donc paru indispensable de travailler sur ce sujet en partenariat avec GPS&O qui souhaite de son côté lancer une réflexion comparable au niveau de la Communauté urbaine. La charte communale et la charte intercommunale seront ensuite harmonisées, si cela s'avère nécessaire.

Lors de la préparation de cette charte, nous avons aussi recueilli l'avis favorable du CODES (Conseil du Développement Economique local) et de l'architecte des bâtiments de France. Cette charte du mobilier et de l'environnement urbain sera mise en œuvre par le ou les service(s) en charge de la voirie et des espaces verts mais servira aussi de document de référence pour les différents aménageurs publics ou

privés qui interviennent sur le domaine public, le département pour les voiries départementales, les aménageurs comme il se doit, les entreprises de travaux publics.

Aussi, les bailleurs sociaux et les grandes propriétés auront connaissances de ce document et seront invités le plus possible à veiller à la bonne harmonie entre leur projet (même si ce sont des projets privés) et les prescriptions de la charte.

Enfin, le document que nous vous présentons aujourd'hui sera enrichi d'une réflexion sur la signalisation et sur la publicité. Réflexion qui pourra ensuite être annexée à cette charte urbaine.

Avant de vous proposer d'adopter ce document, je tiens à remercier et à féliciter les agents des services techniques en particuliers le service voirie et espaces verts, mes collègues élus et le service communication pour la mise en forme. Ils ont fourni un travail magistral et ont permis la réalisation de ce document en régie, ce qui est une performance remarquable. ».

Madame MAIRET intervient : « Je salue le travail accompli pour l'élaboration de cette charte qui vise à harmoniser, remettre de la cohérence urbaine et même une identité urbaine pisciacaïse au travers du choix du mobilier urbain, de sa qualité et de la préservation d'un cadre de vie esthétique.

Néanmoins, il me semble que les objectifs de cette charte sont incomplets.

En effet, il n'est pas pris en compte la spécificité environnementale du milieu urbain qui devrait pourtant nous contraindre à normer pour l'avenir.

Je veux parler de la prise en compte du phénomène des îlots de chaleur urbain.

Nous sommes confrontés à un changement climatique. La question n'est plus de savoir, si oui ou non les températures augmentent et continueront d'augmenter mais de combien ?

Les épisodes caniculaires viendront fréquemment voire systématiquement. L'ensemble de l'agglomération parisienne est concernée dont la zone qui englobe Poissy avec une température annuelle comprise entre 12 C° et 12,5 C°. Quand la ville de Paris, à titre de comparaison, est comprise entre 13 C° et 13,5 C°. Nous sommes guère mieux lotis que la capitale. Il convient d'adapter la Ville à ces changements climatiques puisque c'est un enjeu environnemental et sanitaire global. Poissy n'est pas une ville Méditerranéenne, nous ne sommes pas confrontés à la désertification.

Néanmoins, puisque la ville de Poissy s'engage à normer son mobilier urbain, il me semble approprié de normer, d'adapter l'aménagement urbain afin de lutter contre les îlots de chaleur urbain.

Et cette préoccupation est d'autant plus pertinente sur les nouveaux quartiers et je pense notamment à la ZAC Rouget de Lisle.

Le label « éco-quartier » avait au moins le mérite de prendre en compte ces préoccupations environnementales. Il me semble donc adapté de normer certains matériaux de constructions sur voirie :

- les revêtements,
- les trottoirs,
- les dallages,
- les pavages,
- les aires de stationnement,
- les voies de circulation,
- les peintures,
- les enrobés.

Je lis par exemple que la norme des enrobés bitumineux sera le noir. Y avait-il des enrobés plus adaptés ?

En conclusion, il s'agit grâce à cette charte d'harmoniser utile. ».

Madame VINAY prend la parole : « C'est très bien qu'une charte soit mise en place. J'ai pu assister à la commission : aménagement GPS&O. A ce titre, je voulais dire que l'intérêt de l'intercommunalité est de pouvoir acheter globalement (par exemple : des bancs...) à plus grande échelle, pour que cela nous revienne moins cher.

Je voulais simplement dire que nous ne sommes pas sortis puisqu'il y avait des Maires extrêmement mécontents.

Chacun des Maires voulait avoir son banc. Nous ne sommes pas sortis pour qu'il y ait une charte intercommunale. Donc, étant donné que nous n'ayons plus cette compétence, comment cette charte va-t-elle s'inscrire tant que GPS&O n'a pas lui-même établi sa propre charte ?

Il y avait des Maires qui étaient vraiment très très colère par rapport à cela. Aussi, je souhaite rajouter que je regrette que l'opposition n'ait pas pu participer à ce genre de travail parce que ce sont des choses qui intéressent tout le monde. ».

Monsieur ALLAOUCHICHE souhaite s'exprimer : « Un paragraphe attire mon attention notamment : Madame XOLIN vous dites dans un premier temps seul le mobilier dangereux non conforme ou en mauvais état sera retiré. Y a-t-il du mobilier dangereux ? Y a-t-il du mobilier en mauvais état ? Et a-t-on fait l'inventaire de ce mobilier ? ».

Madame LOQUE intervient : « Dans le chapitre de la charte du mobilier et de l'environnement urbain, j'ai bien noté tous les détails retenus, par exemple pour la hauteur des candélabres en fonction de l'habitat horizontal ou vertical. Les candélabres doivent répondre à la sécurité des piétons. Ma proposition est la suivante : un éclairage de couleur différent au niveau des passages piétons en dehors des feux tricolores car la nuit et la pluie ne permettent pas de voir les piétons. C'est tout simplement un exemple. Ce qui prouve que la concertation entre élus aurait pu être enrichissante. ».

Monsieur FALZON s'exprime : « Nous sommes évidemment pour le principe d'une telle charte ; tout le monde a tout à y gagner aussi bien en termes de qualité de vie que d'image.

Nous regrettons toutefois qu'un tel document n'ait pas été l'objet d'une concertation et d'une réflexion commune entre élus, par exemple par un travail en commission (urbanisme, culture, patrimoine) ; « Vivons notre Ville » aurait été ravi de participer et de faire des propositions.

De la même manière, dans la mesure où « le mobilier et l'environnement urbain répondent aux besoins des habitants et des visiteurs occasionnels (touristes) ou réguliers (professionnels, employés) » (chapitre 2 relatif aux objectifs), il eût été souhaitable d'associer plus étroitement les habitants à la rédaction de ce document.

Dans le chapitre 3, « le périmètre d'application », les acteurs de la charte sont identifiés, mais là encore, les habitants sont ignorés...

Pourtant, il serait intéressant de recueillir l'avis des habitants sur ce qui doit se faire dans leur quartier.

Dans le chapitre 4 sur les procédures d'adoption et d'application, il est prévu un « comité d'application de la charte » ; mais aucune place ne semble faite aux élus minoritaire. « Vivons notre Ville » demande que soit précisé dans la charte, elle-même la présence de ces élus dans le comité. De même, il nous semble souhaitable qu'une représentation plus large des habitants et non un seul « représentant de la société civile » tel que décrit.

Ouvrir largement la réflexion sur un tel domaine permettrait réellement d'instaurer une démocratie participative, pour que ce beau slogan ne reste pas qu'un slogan de campagne ! ».

Madame XOLIN répond : « Merci à tous pour l'intérêt que vous manifestez pour ce document.

Donc, je vais essayer de répondre aux uns et aux autres.

1) Réponse à Monsieur FALZON

En ce qui concerne la concertation nous avons, effectivement souhaité présenter le document devant le CODES qui est présent et est constitué par un certain nombre de représentants de la société civile qui s'intéressent à ce type dossier. Nous avons eu des échanges très riches.

En ce qui concerne le mobilier vélo : je me suis rapprochée de l'association MDB mobilité à Poissy qui a bien voulu nous faire un retour rapide et intéressé sur le mobilier le plus intéressant. Pour le reste, il est vrai qu'une charte comme celle-là répond aussi à beaucoup de contraintes règlementaires (c'est un sujet que je n'ai pas abordé) en particulier pour l'accessibilité. Nous avons respecté l'ensemble de ces contraintes. Faire participer l'ensemble de la population, nous aurait paru compliqué. Donc, nous sommes passés par l'intermédiaire du CODES.

En ce qui concerne les élus minoritaires dans le comité d'application : je pense que c'est quelque chose auquel nous réfléchissons avec Monsieur le Maire. Ce n'est pas moi qui me prononcerai sur le sujet.

2) Réponse à Madame LOQUE

En ce qui concerne les candélabres et les propositions d'éclairage, je vais laisser Monsieur Georges MONNIER répondre mais je sais que des essais ont déjà été effectués dans le sens de ce que vous proposez.

3) Réponse à Monsieur ALLAOUCHICHE

L'inventaire du mobilier dangereux et en mauvais état a été effectivement réalisé. L'inventaire a été la première étape du travail que nous vous avons réalisé. Dangereux ne veut pas dire que des mobiliers vont s'effondrer demain sur nos concitoyens, heureusement ! Mais ils sont souvent dangereux dans le sens où ils ne sont plus conformes aux normes. Effectivement, nous en avons. Cette charte nous a permis de les recenser et de les éliminer rapidement. Aussi, Il est vrai que d'autres sont en mauvais état. Il était urgent d'avoir cette réflexion sur notre mobilier urbain.

En ce qui concerne GPS&O et la mise en œuvre de la charte du mobilier. Effectivement, les services de GPS&O seront en charge du mobilier urbain sauf dans les espaces verts et c'est pourquoi nous avons souhaité travailler avec eux en amont. Donc, ils ont reçu favorablement ce projet de la ville de Poissy.

Nous allons continuer à travailler avec eux. Il n'est plus possible pour la commune de Poissy de travailler seule sur ce sujet. Je le confirme.

4) Réponse à Madame MAIRET

En ce qui concerne la préoccupation environnementale : je voudrai rappeler que la charte du mobilier ne porte que sur l'espace public donc il n'y a pas de prescription sur les projets d'aménagement de construction.

La préoccupation environnementale a été prise en compte en particulier dans la définition des types de matériaux et de mobiliers. Nous souhaitons que le critère de la proximité soit aussi pris en compte dans les choix de mobiliers. Nous ne ferons pas venir des matériaux de l'autre bout du monde. J'espère avoir répondu de manière à peu près complète. ».

Monsieur MONNIER apporte son éclairage sur le sujet : « Le problème de l'éclairage par lumière bleue sur le passage piéton. Nous avons fait un essai sur l'avenue de la Maladrerie mais il y a des grosses questions qui se posent (pas seulement sur Poissy). Il s'avère que ces passages éclairés peuvent être dangereux et en particulier, quand il y a une personne habillée de noir la nuit qui passe dans ce faisceau bleu vous ne le voyez pas. A plusieurs endroits, il risque d'y avoir des accidents. Dernièrement, un homme a risqué de se faire renverser en passant dans la lumière bleue. Si une personne est habillée en noir, de plus est de couleur noir, vous ne la voyez pas. C'est dangereux ! Je vous le garanti. La question est de savoir : si nous allons continuer ou pas ? La ville a fait un essai. Je vous propose de passer dans l'avenue de la Maladrerie et passez-y la nuit, vous regarderez. Nous ne savons pas si nous poursuivrons ou pas. ».

Monsieur le Maire souhaite compléter : « Madame MAIRET, nous avons un AMO de développement durable sur le quartier Rouget de Lisle. Le choix porté par l'actuelle majorité est de ne pas aller sur le label « éco-quartier ». Nous avons beaucoup de complications par rapport aux normes et cette procédure aurait pris des semaines et des semaines.

Pour autant, j'ai échangé avec Madame DOS SANTOS en matière de consommation, de fluides, et d'isolation. Nous n'aurons rien à envier par rapport au label en tant que tel. C'est un bon label ! (Ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit)

Par ailleurs, je rejoins ce que disait Madame VINAY. Effectivement, les difficultés d'un consensus commun au sein de la communauté urbaine. Nous avons parfois du mal dans une majorité locale à se mettre d'accord. Nous en avons la preuve sur les échanges très riches que nous avons, ce soir, sur cette charte du mobilier et de l'environnement urbain à Poissy. En revanche, je sais qu'en donnant de l'impulsion à Poissy, nous pouvons penser que la communauté urbaine peut s'inspirer de ce que les collègues ont fait.

Je renouvelle les remerciements de Madame XOLIN. Tout d'abord, je remercie Madame Florence XOLIN pour le travail réalisé avec les différentes équipes, et le gros travail effectué avec les agents de la ville de Poissy sur ce dossier.

Aussi, je voulais dire à Madame LOQUE et Monsieur FALZON qu'il y a eu une représentation des habitants qui a été faite et notamment de non-élus puisque le CODES (CONseil de Développement Economique et Social local) a été mis en place et consulté à la demande des élus surtout pour un certain nombre de projets et Florence XOLIN n'a pas hésité à le faire. Nous avons également interpellé nos partenaires de MDB puisqu'un des membres fait partie de votre association. Donc, je pense qu'il y a bien eu une concertation.

Je vous « titille » un peu, entre 2008 et 2014 vous aviez eu tout le loisir de pouvoir vous pencher sur cette charte du mobilier et de l'environnement urbain à Poissy. Cela n'a pas été fait, il n'y a pas à juger, il devait sans doute y avoir d'autres priorités.

Moi, je me félicite encore une fois que nous puissions l'impulser. C'est un premier pas. Il est à compléter, il sera vraisemblablement ajusté et amélioré également. Nous souhaitons aller plus loin par rapport à cela et notamment sur une charte immobilière qui viendra se rajouter, d'ici quelques temps pour éviter toutes les pollutions visuelles que nous connaissons à Poissy (par exemple : rue de Chambourcy, avenue du Maréchal Foch).

Je pense avoir été complet sur les demandes et les interrogations qui ont été les vôtres.

Et encore un grand merci à Florence XOLIN pour toutes ces explications. ».

Cette délibération a été approuvée à la majorité des présents, moins 1 abstention : Madame MAIRET.

13) Constitution d'un groupement de commande entre la ville, le CCAS et le théâtre de Poissy pour la collecte, l'acheminement et la distribution des correspondances et colis. Adhésion au groupement de commandes – autorisation de signer la convention de groupement de commandes et des marchés passés par le groupement de commandes.

Monsieur MONNIER rapporte : « Dans un souci d'optimisation de gestion et de rationalisation de la commande publique, la Ville, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et le théâtre proposent de constituer un groupement de commandes pour la collecte, l'acheminement et la distribution des correspondances et des colis.

Afin de s'assurer de la pertinence de la création d'un tel groupement une phase de test de six mois a été générée en passant par une société : « Ditrimag ». Cette phase de test permet de réaliser une économie de 11 000 €.

Après cette phase d'essai positive, il est donc envisagé de créer ce groupement.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer :

- la convention de ce groupement,
- les marchés conclus par ce même groupement. ».

Madame VINAY intervient : « Le conservatoire est désormais en régie ? Pourquoi ne fait-il partie de ce groupement de commandes ? ».

Monsieur le Maire répond : « C'est une bonne question ! Au départ, je pense que nous avons priorisé sur la Ville, le CCAS et le théâtre pour une période probatoire. Monsieur MONNIER l'a expliqué avec ces 11 000 € d'économie générés sur les six prochains mois. Effectivement, nous regarderons le cas échéant et nous vérifierons la faisabilité ou pas. ».

Monsieur MONNIER prend la parole : « Je confirme cela a été fait avec les structures existantes auparavant. Il est vrai que la Régie du conservatoire est récente, nous verrons prochainement pour qu'elle soit prise en compte. ».

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur BERÇOT : « Oui, Madame VINAY je crois avoir la réponse à votre question. Comme vous l'avez précisé, le Conservatoire est en régie, la ville est concernée donc à partir de ce moment-là, elle fait partie du budget de la Ville. C'est sur le budget Ville sur cet aspect-là c'est une régie qui permet d'avoir le Conservatoire. ».

Monsieur le Maire rétorque : « Non, nous avons un budget propre. ».

Monsieur BERÇOT dit : « Normalement, je pense que vous pouvez utiliser la convention pour le Conservatoire vu la catégorie de Régie sur le Conservatoire. ».

Monsieur le Maire souhaite apporter un élément supplémentaire : « Sur le Conservatoire, il y a 300 euros qui sont dépensés par an sur le sujet. ».

Cette délibération a été approuvée à l'unanimité des présents.

14) Recensement de la population. Collecte 2017.

Monsieur DJEYRAMANE s'exprime : « La prochaine collecte du recensement de la population débutera le 19 janvier 2017 et se terminera le 25 février 2017. Les communes ont la charge de la préparation et de la réalisation de ces enquêtes de recensement et entre autre la responsabilité de recruter, d'encadrer et de rémunérer les personnels affectés à ces enquêtes.

Il convient donc aujourd'hui de délibérer sur ce sujet en sachant que les montants de rémunération des agents sont identiques, à l'exception de l'agent coordinateur de l'enquête pour lequel une légère modification de sa rémunération est intervenue, soit 20 euros d'augmentation.

Je souhaite préciser qu'en 2015, nos services et nos agents recenseurs ont reçu les félicitations de l'INSEE pour la qualité des remplissages des questionnaires au niveau de la ville de Poissy.

Il est donc proposé à Monsieur le Maire :

- de signer tous les documents relatifs au recensement,
- de désigner un agent communal coordinateur et de voter son indemnité, soit 1 300 euros,
- de recruter les agents suivant les rémunérations que vous trouverez en annexe sur le tableau. ».

Monsieur le Maire dit : « Je souhaite apporter une information qui ravira Madame Lydie GRIMAUD. ».

Monsieur DJEYARAMANE présente : « Nous avons décidé d'ouvrir un des postes d'agents recenseurs à une jeune personne de la Mission Locale. L'idée est de l'encadrer et de l'initier à ce type de mission. ».

Cette délibération a été approuvée à l'unanimité des présents.

Monsieur le Maire souhaite faire un aparté sur le domaine de la sécurité : « Je souhaite répondre à une question qui avait été posée, il y a quelque temps, par Monsieur ALLAOUCHICHE, et à juste titre. Nous pouvons proposer d'organiser une visite du Centre de Supervision Urbain (CSU) auprès de vous, chers collègues, au moment de votre choix afin que vous puissiez voir précisément le fonctionnement de ce CSU. C'est l'endroit, le laboratoire, le cœur où nous pouvons visionner l'ensemble des images des caméras de surveillance. Donc, je vous invite à vous faire connaître, si vous le souhaitez, auprès de Monsieur Raymond LETELLIER. ».

15) Désignation des conseillers municipaux au sein de l'association AVI POISSY.

Monsieur le Maire précise que les trois administrateurs : Messieurs MEUNIER, PRADOUX et Madame de VAUCOULEURS ne pourront pas participer au vote et devons sortir de la salle du Conseil Municipal.

Monsieur PROST rapporte : « L'article 6 de la loi du 21 février 2014 relatif à la programmation pour la ville et la cohésion urbaine définit le contrat ville nouvelle génération. Celui de Poissy -Achères-Conflans comporte différents enjeux dont celui de l'insertion.

C'est la raison pour laquelle AVI POISSY (Association à Vocation d'Insertion) a vu le jour le 12 février 2016, à la suite d'un travail réalisé en concertation avec les habitants des différents quartiers, les partenaires locaux liés à l'insertion et les services de la Ville.

Ainsi comme toutes associations, loi de 1901, il est prévu un Conseil d'administration avec l'articulation de quatre collèges comprenant 15 membres :

- le collège des habitants (6 membres),
- le collège des bailleurs sociaux (3 membres),
- le collège des personnalités issues de la Ville (3 membres),
- le collège des élus de la Ville qui ne pourront en aucun cas, être membres du bureau (3 membres).

Tous les membres s'acquittent d'une cotisation annuelle.

La cotisation pour la Ville s'élève à six euros pour l'exercice 2016.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal d'adhérer, au nom de la commune, à l'association AVI POISSY et de désigner trois administrateurs, conseillers municipaux de la Ville au collège des élus. ».

Monsieur le Maire propose :

- Madame Michèle de VAUCOULEURS,
- Monsieur Patrick MEUNIER
- Monsieur Michel PRADOUX.

Pour ce vote Monsieur le Maire demande à Messieurs MEUNIER, PRADOUX et Madame de VAUCOULEURS de quitter la salle.

Cette délibération a été approuvée à la majorité des votants, moins 5 abstentions : Messieurs FALZON, SHEEHAN, Mesdames LOQUE, VINAY, POTHIER et 3 non-participations : Madame de VAUCOULEURS, Messieurs MEUNIER, PRADOUX.

Monsieur le Maire autorise l'entrée dans la salle du Conseil Municipal des trois administrateurs : Messieurs MEUNIER, PRADOUX, Madame de VAUCOULEURS.

16) Mécénat financier de Véolia Propreté IDF en faveur de la réalisation des salons de formation emploi jeunes 2017.

Madame GRIMAUD présente le bilan : « En raison du succès des éditions 2015 et 2016 des deux salons destinés principalement à la jeunesse pour favoriser l'accès à la formation et l'emploi, la Ville a décidé de reconduire ces deux salons en 2017 au Forum Armand Peugeot :

- le samedi 25 février 2017 pour le salon de l'étudiant et de l'apprentissage,
- le samedi 22 avril 2017, après-midi pour le salon de l'emploi.

Pour votre information :

en 2015, le salon de l'emploi et de l'apprentissage a regroupé environ une cinquantaine d'exposants représentés par :

- des écoles,
- des centres de formation,
- des lycées,
- des universités,
- le CIO,
- une école étrangère : l'école d'Oxford.

Nous avons accueilli près de 800 visiteurs sur une journée.

En 2016, c'est 70 exposants pour 1 200 visiteurs.

Il faut savoir que ce salon est très apprécié par les jeunes pour sa proximité géographique, surtout en 2016 parce que nous l'avons déplacé du Centre de Diffusion Artistique (CDA) vers le Forum Armand Peugeot.

Pour le salon de l'emploi avec en priorité : alternance, job d'été et des emplois étudiants. C'est une cinquantaine d'entreprises pour 2 000 visiteurs, en 2015.

En 2016, suite à la demande de certaines entreprises qui n'arrivaient pas à pourvoir leurs offres d'emploi, nous avons rajouté les CDI, les CDD et l'intérim. C'est 80 entreprises qui ont participé cette année avec plus de 3 000 visiteurs sur une demi-journée.

Aussi, ce salon est très apprécié des jeunes pour le contact direct avec les entreprises et très apprécié des employeurs pour l'échange avec les jobs d'été, où ils peuvent également optimiser leur délai de recrutement.

Je vous rappelle aussi que ces deux salons sont auto financés par des parrainages Mécénat et subventions. Donc, ils ne coûtent rien à la Ville.

Donc pour cette délibération je vous propose d'approuver le soutien financier du Mécénat de Véolia Propreté Ile-de-France pour 3 000 euros. ».

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

17) Parrainages financiers du Crédit Agricole Ile-de-France, de la SEMAP et de TRANSDEV CSO en faveur de la réalisation des salons formation emploi jeunes 2017.

Madame GRIMAUD poursuit : « Cette délibération traite le même sujet sauf que ce n'est pas du Mécénat mais du parrainage.

Plusieurs sociétés ont souhaité s'associer de nouveau à la ville de Poissy en participant financièrement, dans le cadre de parrainages, à la réalisation des salons de formation emploi jeunes 2017 :

- le Crédit Agricole Ile-de-France pour un montant de 5.000,00 € TTC,
- la SEMAP pour un montant de 3.000,00 € TTC,
- Transdev CSO pour un montant de 1.000,00 TTC €

La Ville remercie vivement tous ces partenaires pour leur fidélité renouvelée chaque année puisque c'est la 3^{ème} année qu'ils sont avec nous. ».

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

18) Convention de mise à disposition d'espaces à titre payant et de frais de siège entre la ville de Poissy et MéSeine aval.

Monsieur MOULINET prend la parole : « Le fonds de dotation MéSeine aval est installé à l'Hôtel de Ville, depuis le 19 décembre 2015.

Ponctuellement, la Ville met à disposition de MéSeine aval un poste de travail, occupé à temps partiel, constitué d'un bureau et d'un ordinateur ainsi qu'une salle utilisée pour l'organisation de cinq réunions maximum d'une heure par an.

Comme le veut la loi, MéSeine aval doit donc verser un loyer à la Ville pour son occupation d'espaces à temps partiel fixée pour un montant de 650,00 € par an dans le cadre d'une convention de mise à disposition d'espaces à titre payant.

Je précise que dans la convention qui est jointe à la convocation, il y a « une coquille » sur le montant puisqu'il est mentionné 350,00 € par an. Il faut bien lire dans la convocation 650,00 € par an. ».

Madame MAIRET souhaite intervenir : « Je voulais simplement signaler « la coquille ». »

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

19) Cession d'une propriété bâtie de la ville de Poissy, constituée d'une petite maison de 50 m² habitables environ, plus cave sur un terrain de 318 m² cadastrée section AT n°1039, située 1 rue Saint-Sébastien.

Madame DOS SANTOS présente : « Le 15 décembre 2015, une offre d'achat a été reçue de Monsieur et Madame BANDYAK pour un montant net vendeur de 235.000,00 €

Le Conseil Municipal du 4 avril 2016 avait approuvé cette cession mais Monsieur et Madame BANDYAK ont décidé de se rétracter.

Le 26 mai 2016, une nouvelle offre d'achat provenant de Monsieur et Madame YACINE pour un montant net vendeur de 235.000,00 € est parvenue au service de la Stratégie Foncière.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal :

- de rapporter la délibération n°53 du Conseil Municipal du 4 avril 2014, ayant approuvé la cession de cette propriété au profit de Monsieur et Madame BANDYAK ;
- d'approuver la cession de celle-ci, dans les mêmes conditions financières que précédemment, au profit de Monsieur et Madame YACINE,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la promesse de vente, l'acte authentique et toutes les pièces s'y rapportant. ».

Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 1 voix contre : Monsieur ALLAOUCHICHE.

20) Acte notarié rectificatif de restitution, par la Société d'Economie Mixte d'Equipeement et d'Aménagement de la Seine et Oise (SEMEASO), de plusieurs parcelles cadastrées section AT n°718-790-794-796-808-879-880 et 881 pour une superficie totale de 3A 77CA, en centre-ville, non mentionnées dans l'acte du 21 avril 1988, au profit de la ville de Poissy.

Madame DOS SANTOS poursuit : « En 1963, la ville de Poissy avait confié à la Société d'Economie Mixte d'Equipeement et d'Aménagement de la Seine et Oise (SEMEASO), l'aménagement et la rénovation d'une partie du centre-ville de Poissy autour de l'avenue du Cep.

La SEMEASO a été défaillante et le Tribunal de Commerce a prononcé la liquidation de ses biens en 1981.

La SEMEASO a restitué à la ville de Poissy, en 1988, la totalité de l'actif et du passif née et créée à l'occasion de cette rénovation.

De nombreuses années plus tard, il est apparu que huit parcelles de la SEMEASO n'avaient pas été mentionnées par le notaire dans l'acte de restitution et qu'il convenait d'établir un acte complémentaire.

La surface globale concernée est infime puisque ces huit parcelles ne représentent que 377 m² au total mais il était nécessaire de procéder à une régularisation des choses.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal d'intégrer dans l'opération de restitution à la Commune de Poissy, les parcelles propriétés de la SEMEASO qui avaient été omises aux termes de l'acte du 21 avril 1988. ».

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

21) Signature d'un avenant au bail emphytéotique du 15 décembre 2005, entre la ville de Poissy et l'association « Les Chemins de l'Eveil » en vue d'augmenter la surface du dit bail de 35,50 m² afin de réaliser une extension-surélévation de la maison d'accueil spécialisée pour polyhandicapés dénommée «La maison de Marie », sise 60 rue de Villiers.

Et

autorisation pour l'association « Les Chemins de l'Eveil » de déposer un permis de construire sur les parcelles cadastrées AS n°504 partie et 505, propriétés de la ville de Poissy.

Madame DOS SANTOS prend la parole : « En 2004, la signature d'un bail emphytéotique de 50 ans entre la ville de Poissy et l'association « Les Chemins de l'Eveil » avait permis la construction de la Maison d'Accueil Spécialisée pour polyhandicapés dénommée « La Maison de Marie ».

Les responsables de l'association « Les Chemins de l'Eveil » souhaitent aujourd'hui agrandir cette structure et créer 10 places d'accueil supplémentaires.

L'accueil de 10 nouveaux pensionnaires sera créateur d'emplois représentant 16 postes équivalents temps plein.

L'agrandissement de « La Maison de Marie » nécessite la modification de l'assiette du bail emphytéotique actuel et le dépôt d'un permis de construire.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver la modification du bail emphytéotique de 50 ans du 15 décembre 2005, par la signature d'un avenant qui augmentera la surface de ce dit bail de 35,50 m² environ et permettra ainsi la construction d'une surélévation ;
- D'autoriser le dépôt d'un permis de construire sur la parcelle cadastrée AS n°505 augmentée de 35,50 m² environ pris sur la parcelle cadastrée SA n°504, portant sur l'agrandissement surélévation du bâtiment actuel pour augmenter la surface de plancher de 487m² environ. ».

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents

Monsieur le Maire souhaite ajouter : « Je vous rappelle que c'est sur cet endroit que lorgne actuellement, la Fondation le Corbusier ainsi que nos amis du centre des Monuments Nationaux pour le musée le Corbusier. ».

22) Avenant n°5 au contrat relatif à l'amélioration de l'habitat avec SOLIHA YVELINES. Ex. PACT (Protection Amélioration Conservation Transformation).

Madame DOS SANTOS s'exprime : « Depuis 1986, la ville de Poissy a contractualisé avec le PACT des Yvelines pour une mission d'assistance aux particuliers au niveau de l'habitat.

En signant ce contrat, la ville de Poissy participe aux frais à hauteur de 245,00 euros engagés pour l'élaboration des dossiers non aboutis, mais ayant fait l'objet d'une visite attestée d'un technicien.

Ainsi au niveau de l'année 2015, 18 dossiers ont été traités dont 9 ont abouti à des travaux.

Le PACT des Yvelines étant devenu depuis décembre 2015, SOLIHA Yvelines, il est nécessaire de renouveler par avenant n°5, le contrat signé, avec le maintien de 20 dossiers par an, soit un budget prévisionnel de 4.900,00 euros inscrits au budget 2017.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la reconduction de ce contrat par avenant n°5,
- d'autoriser Monsieur le Maire à le signer. ».

Cette délibération a été approuvée à l'unanimité des présents.

23) Acquisition par la ville de Poissy, à l'euro symbolique, d'un parking de surface de 31 places destinées aux habitants du quartier de la Bruyère, réalisé sur la parcelle cadastrée BD n°794 de 1 467 m², par le promoteur SNC KAUFMAN & BROAD PROMOTION 8, dans le cadre de la réalisation du programme immobilier, « Les terrasses de d'Arcy », de 85 logements au 21 et 23 rue de la Bruyère.

Madame DOS SANTOS présente : « La société KAUFMAN & BROAD HOMES a obtenu un permis de construire pour la réalisation d'un immeuble d'habitat collectif comprenant 85 logements au 21-23 rue de la Bruyère.

Dans ce projet était prévu la réalisation d'un parking aérien de 31 places destinées aux habitants du quartier de la Bruyère et prévu d'être cédé à la ville de Poissy, à l'euro symbolique.

La ville de Poissy a confirmé sa volonté de se porter acquéreur de ces places de parking.

Bien qu'opposés à ce projet, et nous l'avons rappelé à maintes reprises, y compris le jour de son inauguration, nous sommes ravis que des parkings soient rétrocédés à la Ville et donc aux habitants de ce quartier qui connaissent de graves difficultés de stationnement.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'acquisition par la Ville, auprès de la « SNC KAUFMAN & BROAD PROMOTION 8 » du parking de surface cadastré sur la parcelle BD n°794, à l'euro symbolique, dans les 3 mois suivant l'attestation de non contestation de la conformité des constructions du programme immobilier « Les terrasses de d'Arcy ». ».

Cette délibération a été approuvée à l'unanimité des présents.

Monsieur le Maire tient à saluer le travail effectué par Madame Claude GRAPPE. Auparavant, elle était présidente d'une association et avec ses partenaires, elle s'est battue pour obtenir ces 31 places.

Ce projet est désormais réalisé. Le parking sera accessible avant le délai juridique indiqué par Madame DOS SANTOS.

24) Désaffectation puis déclassement, sans enquête publique, de 4 portions du domaine public communal, autour de la place Racine, pour une superficie totale de 29 m² environ, prise dans les parcelles cadastrées AM n°57 et 59, afin de les céder à l'établissement social pour l'habitat VILOGIA, qui cède en contre échange une superficie de 1 151 m², prise dans le volume 14 de la parcelle cadastrée AM n°142, correspondant à la place Racine où se tient le marché de Beauregard.

Madame DOS SANTOS prend la parole : « Depuis de très nombreuses années, l'un des marchés de la Ville se tient, en partie, sur la place Racine, dans le quartier de Beauregard.

Or, il s'avère que la place Racine est en fait propriété de VILOGIA et de FONCIERE INITIAL.

VILOGIA a proposé à la ville de Poissy de lui céder la partie centrale de la place Racine à l'euro symbolique, et VALREAM de signer une servitude d'accroche au profit de la Ville pour que celle-ci puisse installer des éclairages publics.

La ville de Poissy a donné son accord à ces deux propositions.

Parallèlement, il s'est avéré que des portions du domaine public communal non nécessaires au bon fonctionnement de la desserte et à la circulation autour de la place Racine, seraient utiles à VILOGIA pour la réalisation de son projet de réhabilitation des logements autour de celles-ci.

Pour être cédées à VILOGIA, ces quatre emprises foncières non bâties, d'une superficie totale d'environ 29 m² devaient être, au préalable désaffectées puis déclassées.

Ces 29 m² environ sont d'ores et déjà fermés au public et sont désaffectés mais le déclassement doit être approuvé par délibération du Conseil Municipal.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal :

- de constater la désaffectation publique et de prononcer le déclassement des 29 m² du domaine public communal, situés autour de la place Racine, constitués des parcelles cadastrées AM n°57 pour 5 m² et 13 m² ainsi que AM n°59 pour 2 m² et 9 m² ;

- d'approuver la cession de ces 29 m² du domaine privé de la Ville à l'ESH VILOGIA, à l'euro symbolique, et d'acquérir en contre échange la partie centrale de la place Racine pour une surface d'environ 1 151 m²provenant du volume 14 de la parcelle cadastrée AM n°142, à l'euro symbolique, et de considérer que ces 1 151 m²entreront en droit et en fait dans le domaine public communal lorsque la ville de Poissy en deviendra propriétaire ;
- d'approuver la signature d'une convention d'accroche entre la société de services VALREAM, représentant la SAS FONCIERE INITIAL, propriétaire du volume 9 de la parcelle AM n°142 et la ville de Poissy pour que cette dernière puisse réaliser les installations électriques et d'éclairage public de la place Racine. ».

Monsieur le Maire intervient : « Cette délibération est importante puisque nous sommes enfin propriétaires de cette place, ce qui n'était pas le cas auparavant.

Nous allons pouvoir intervenir notamment sur un certains nombres d'incivilités générées parfois.

Nous ferons la même opération vraisemblablement, d'ici quelques mois, sur la place Corneille. Un quartier que nous souhaitons réhabiliter afin de donner à cet endroit l'animation et la vie qu'il mérite. Ce quartier intergénérationnel mérite le même type de rénovation et ce sera fait.

Dans un premier temps, nous aurons des propositions à formuler et d'autres par la suite. ».

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

25) Autorisation de signature de la convention relative au remboursement des honoraires des médecins de la commission de réforme et du comité interdépartemental, et des expertises médicales.

Madame DRAY-BAZERQUE rapporte : « En effet, par réforme de l'Etat les secrétariats de la commission de réforme puis du comité médical des collectivités territoriales des départements Yvelines, Val d'Oise et Essonne sont repris par le Centre Interdépartemental de Gestion (CIG) de Versailles.

Cela implique que la rémunération des médecins fixée forfaitairement par le CIG sera à la charge et facturée à la Ville en application d'une convention.

Afin de garantir le traitement des dossiers médicaux des agents, la ville de Poissy doit co-signer une convention relative aux remboursements des honoraires des médecins.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention d'une durée de trois ans. ».

Cette délibération a été approuvée à l'unanimité des présents.

26) Dénomination de l'équipement multisports situé dans l'enceinte du stade Léo Lagrange, sis 8 rue du Stade, avec un accès sur l'allée Pierre et Colette ANDRE-VERGER.

Madame EL MASAUDI rapporte : « La présente délibération a pour objet de proposer un nom pour la nouvelle structure multisports du stade Léo Lagrange.

Il est proposé au Conseil Municipal que cette structure porte le nom de « Stadium Laurisa Landre ».

Madame Laurisa LANDRE est une jeune femme de 31ans. Elle est joueuse pro de handball depuis 13 ans. Elle a grandi à Poissy et a été formée au club de handball de Poissy. Elle a évolué à Fleury, au Havre et maintenant licenciée en Roumanie.

Son palmarès est le suivant :

- nommée deux fois « meilleure pivot » en championnat de France en 2013 et en 2014.
- en 2014, elle intègre l'équipe de France
- récemment médaillée d'argent aux Jeux Olympiques de Rio 2016.

Madame Laurisa LANDRE sera présente demain lors de l'inauguration de cet équipement.

Elle a accepté spontanément notre invitation. ».

Monsieur BERÇOT prend la parole : « Je trouve que ce choix est particulièrement bon parce que le handball est l'un de mes sports préférés. J'ai été champion UNSS au lycée, il y a très longtemps. Je voulais également ajouter que Madame Laurisa LANDRE est une sportive qui mérite d'être reconnue. Sera-t-elle présente pour l'inauguration de cet équipement ? ».

Madame EL MASAUDI confirme : « J'ai terminé ma présentation par cette invitation. Elle a accepté et elle vient de Roumanie pour l'inauguration. Je tiens à souligner que sa présence est à titre gracieux (c'est peut-être anodin) et que le stadium porte son nom à titre gracieux. ».

Madame POTHIER intervient : « Lors de la dénomination de l'école de Saint-Exupéry, vous aviez insisté sur la concertation avec les habitants et vous leur aviez laissé le choix du nom final.

Curieusement, il n'en est rien dans le cas du nouvel équipement sportif. Nous pensons que là aussi, les habitants auraient dû être sollicités, au moins pour avis.

Nous nous abstiendrons sur cette délibération. ».

Madame EL MASAUDI répond : « Il est vrai que pour le nom de l'école Nelson Mandela, une consultation avait été faite. J'avais alors dit que cela avait été un formidable symbole que le choix de Nelson Mandela pour cette école. Pour cette structure, le symbole est aussi plus beau puisque c'est une Pisciacaise. C'est le premier équipement sportif de Poissy qui portera le nom d'une femme. Nous qui parlons de mixité, c'est la bienvenue. Effectivement, Marcel CERDAN, Patrick Caglione, Léo Lagrange, tous ces gentils Messieurs vont avoir la compagnie d'une gentille dame.

Madame Laurisa LANDRE a le plus beau palmarès des Pisciacais : médaillée d'argent aux Jeux Olympiques, ce qui n'est pas rien à Rio.

Je trouve justement que tous les critères sont bienvenus.

Je pense que la population ne nous en voudra pas d'avoir fait ce choix-là. ».

Monsieur le Maire ajoute : « J'entends que vous vous absteniez parce que vous n'avez pas été consulté sur le nom. Je trouve ça « un peu fort de café ». Quand on sait que cet équipement ne revient à la Ville que pour 20 % des dépenses occasionnées.

Pour la première fois, nous obtenons le maximum de subventions à hauteur de 80 %. Cela me paraît aussi important que le nom qui ne l'est pas moins.

Nous n'allons pas nous excuser d'avoir une Vice-championne Olympique qui donne son nom à ce stadium.

En matière de concertation pardon de le dire entre 2008 et 2014, nous attendons encore quelques propositions. Nous avons attendu longtemps des propositions avec l'opposition. Mais c'était juste pour vous taquiner. Je suis vraiment triste que vous vous absteniez».

Madame VINAY souhaite répondre : « Une abstention ce n'est pas un vote contre. Nous nous abstenons par rapport à ce que vous avez dit au niveau des concertations. Maintenant, le choix de cette dame est très bien. Ce n'est pas du tout dérangeant. Ce n'est pas un nom politique pour une fois et c'est parfait. ».

Monsieur le Maire dit : « Par contre, pour « Elsa Triolet » cela l'était pour le coup extrêmement. Cela ne m'empêche pas d'être triste ! ».

Cette délibération a été approuvée à la majorité des présents, moins 5 abstentions : Mesdames POTHIER, VINAY, LOQUE, Messieurs FALZON, SHEEHAN.

Monsieur ALLAOUCHICHE souhaite prendre la parole : « Monsieur le Maire, pourriez-vous nous informer des travaux de la Communauté Urbaine (CU) Grand Paris Seine & Oise (GPS&O) ?

Or, nous ne connaissons que la désignation des délégués communautaires.

Ne serait-il pas intéressant que lors des Conseils Municipaux vous puissiez nous informer du déroulement des travaux ? ».

Monsieur le Maire répond : « Je vous propose de vous rapprocher de votre représentant puisque vous faites partie d'une liste au sein de laquelle vous avez une représentante à la Communauté Urbaine. Je ne pense pas que Madame VINAY soit avare d'information par rapport à ce sujet. ».

Madame VINAY rétorque : « Je voulais dire que Monsieur ALLAOUCHICHE a voté pour vos représentants à la Communauté urbaine GPS&O, donc il pourra vous les demander à vous et non à moi. ».

Monsieur ALLAOUCHICHE ajoute : « A travers cette question ce n'est pas pour mon information personnelle. A travers moi ce sont les pisciacais et les pisciacaises. C'est surtout ça. ».

Monsieur le Maire dit : « Bien sûr. Vous savez Monsieur ALLAOUCHICHE (et je suis très sérieux) toutes les informations sont en ligne sur le site internet : GPS&O.com. Il n'y a aucune difficulté et il y a même des endroits où nous pouvons avoir pleins d'informations concernant la Communauté urbaine. Mais encore une fois une représentante dans votre équipe qui fait partie de la CU et est très présente. »

Monsieur MEUNIER souhaite apporter des éléments d'informations : « Je souhaite juste préciser que les Conseils Communautaires sont publics. Dans la mesure où ils durent extrêmement longtemps, nous serions heureux d'avoir une compagnie supplémentaire, Monsieur ALLAOUCHICHE. ».

Monsieur le Maire ajoute : « Nous pourrions proposer à nos collègues de pouvoir faire en sorte que les Conseils Communautaires soient diffusés en ligne. Cela évitera à certains et certaines de faire du « zèle ». Je dis ça mais je ne dis rien ! ».

Avant de clôturer la séance Monsieur le Maire remercie toute l'équipe municipale d'avoir participé à ce Conseil Municipal. Et remercie également toute l'équipe du service des Assemblées qui a participé, coordonné et organisé ce Conseil ainsi que Monsieur Jean-Paul DELANOE.

Monsieur le Maire rappelle que le prochain Conseil Municipal se tiendra le lundi 12 décembre 2016.